

Edition du "REVEIL DU NORD" 100, rue de Paris, Lille Bureaux à PARIS 45, boulevard Haussmann (3^e)

Qualité

BUREAUX : ROUBAIX 9-51 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING 9-25 8, rue Desurmont, 8

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

TROIS SŒURS SE SONT MARIÉES le même jour à Houvin-Houvineuil

Ces triples noces, célébrées dans une commune de l'arrondissement de Saint-Pol, ont été l'occasion d'une belle et joyeuse fête.



Après la cérémonie à la mairie, les trois couples entourés de leurs parents : Michel Lesautt, qui vient d'épouser Lucie Fortier ; Léon Félin, Bertha Fortier et Emile Humière, Georgette Fortier.

C'est un événement peu banal en vérité et en tous cas unique dans les annales de la petite commune de l'arrondissement de Saint-Pol où il s'est déroulé. Trois sœurs, les demoiselles Fortier Lucie, 26 ans ; Bertha, 21 ans, et Georgette, 22 ans, ont contracté le même jour avec MM. Michel Lesautt, 32 ans ; Léon Félin, 23 ans, et Emile Humière, 27 ans. Comme leurs époux, les époux sont tous trois originaires de Houvin-Houvineuil et ont toujours habité cette petite commune qui compte 450 habitants. Trois mariages le même jour dans la même famille, vous pensez si ce fut un événement ! Pour arriver à ce cas la bonne entente d'univers qui assistaient à la noce le quart de la

population de la commune, il fallut édifier un banquet dans lequel on servit un piteux repas et qui servit de salle de bal après ces joyeuses agapes. Le matin, M. Pruvost, maire d'Houvin, unit les trois couples, puis après une messe le cortège dut aller dans le village. Et ce fut le dîner. Il fut, comme toujours en pareilles circonstances, joyeux et pimenté des traditions locales. Dans la soirée et ce matin tous les cultivateurs qui assistaient à ces épousailles uniques dans les annales d'Houvin, ont repris leur labeur quotidien avec le souvenir d'une franche et bonne journée de fête.

L'épouvantable massacre d'une famille de l'Arbret

La journée d'hier n'a pas apporté la moindre indication susceptible d'aiguiller les recherches de la justice

Le triple assassinat de l'Arbret a causé une émotion considérable dans tout le pays qui a connu depuis quelques années d'autres crimes moins épouvantables, mais non moins sanglants : c'est celui de Sartou qu'on évoque toujours ; celui du Bon Air qui n'a pas encore échappé à la mémoire, et c'est surtout la ténacité de la femme des « Années », de Stully, qui, heureusement, a vu ses auteurs ne pas échapper à la justice. Le carnage de l'Arbret n'a d'exemple que le pillage classique des Indiens du Far West, séchant la mort sur leur passage, brûlant tout pour compléter leur acte de sauvagerie. La brigade mobile, conduite par le commissaire Droiton, n'a pas obtenu pendant toute la journée de mercredi, et cependant le meurtre n'a pas encore éclairci ses ténébreuses effraies. Rien n'est encore perdu, mais le temps pressé. Les mobiles qui accompliront le fait de l'Arbret échapperont-ils, eux aussi, à la justice ? On ne voit pas la croire encore dans le pays.

Sur les lieux du massacre

Le soleil, venu après la journée pluvieuse de mardi, a doré la campagne. Dans cette végétation abondante, au milieu de prés fleuris, une tâche noireâtre situe l'emplacement de l'incendie.

EN BAS : Les fouilles faites sur les lieux en présence des commissaires de la B.M.



EN HAUT : La maison du frère du facteur assassiné, cachant le baraquement incendié.

sur le pas de la porte de ce dernier. Elle a parlé à Mme Bussy et elle put dire que l'enfant était couché et qu'il n'avait pas encore dormi. Mme Louis Bussy s'éloigna, traversa sa cour et rentra chez elle, une soixantaine de mètres plus loin. Autre témoignage : M. Louis Bussy, qui était allé à une conférence sur les assurances sociales, donnée dans une salle de la localité, revint chez lui vers 11 h. Il ferma la porte d'entrée de la cour de la ferme, il alla même dans l'écurie pour voir si tout y allait bien. M. Louis Bussy se souvient très bien : il n'a rien remarqué d'anormal, il n'a rien entendu, son chien n'a pas aboyé. La voisine, M. Tilloy, qui s'est levé à 4 h. du matin, a renouvelé sa précédente déclaration dans un journal. A ce moment, aucune fumée, aucun flammes ne provenait du baraquement. Le voisinage a encore été l'objet d'interrogatoires, et jusqu'ici rien d'important n'a pu être recueilli.

APRES LA MANIFESTATION COMMUNISTE DE DENAIN

Mercredi après-midi, ont comparu devant le tribunal correctionnel de Valenciennes les nommés André Mercier, 25 ans, garçon boulanger et secrétaire du syndicat unitaire et Eugène Bougmont, 35 ans, mineur à Denain, arrêtés lors des incidents qui se déroulèrent à la manifestation communiste de Denain, le dimanche 25 mai. Mercier, qui était inculqué de coups aux chevaux et d'outrages, a été condamné à deux mois de prison et à 100 fr. d'amende. Bougmont, poursuivi pour rébellion, s'est vu infliger un mois de prison et 50 francs d'amende.

Une réunion de la Fédération régionale horticole



Le bureau de la Fédération régionale horticole du Nord de la France, a tenu hier, à Lille, au Palais-Raspail, une réunion administrative privée. On voit au premier plan (X) M. Minaire, vice-président, ayant à sa droite, M. Dorchain, secrétaire général ; à sa gauche, M. Vilme, vice-président.

LE 15^e CONGRÈS NATIONAL de la Mutualité Française

Il a officiellement été déclaré ouvert au cours d'une solennelle manifestation pendant laquelle des discours furent prononcés



LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE D'OUVERTURE DU CONGRÈS. On voit au premier rang, de gauche à droite : M. R. Lavielle (debout lisant son rapport), secrétaire général de la Fédération nationale de la Mutualité ; Favieres, adjoint, représentant le maire de Lille ; Roussel, conseiller d'Etat, directeur de l'Administration générale de la Mutualité ; G. Petit, président du Congrès ; Levesque, président du Nord ; Desoy, président de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord, et Heller, vice-président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

Depuis lundi, le XV^e Congrès National de la Mutualité Française s'est ouvert à Lille ; après deux journées de très intéressantes excursions à travers le bassin minier et les Flandres, les congressistes, descendus par milliers de tous les coins de la France, ont officiellement, hier matin, tenu leur première assemblée de travail. Le but de cette grande manifestation mutualiste ? C'est l'étude, au point de vue économique et social, des questions qui intéressent les sociétés de secours mutuels et de retraites, considérées sous leurs diverses formes, dans leur organisation intérieure, dans leurs rapports avec les pouvoirs publics, dans le même temps avec les corps constitués auxquels ils ont des intérêts communs : corps médical, corps pharmaceutique, etc. Par son éclatante démonstration de la puissance et des aspirations de la mutualité française, le congrès qui s'était tenu à Strasbourg en 1926 avait accordé son concours le plus entier à la préparation de la loi sur les assurances sociales. Notre Fédération Nationale, dont M. Georges Petit est l'éminent président, avait alors offert ses cadres, ses méthodes, son expérience à l'Etat ; elle avait, en somme, préparé cette grande œuvre sociale. Le congrès de Lille, qui hérite de la loi promulguée, aura, lui, à débiter sur sa mise en application des rationalistes et la plus économique, et c'est seulement plus tard, lorsque l'expérience aura porté ses fruits, qu'on pourra apporter à l'imposant édifice créé par les meilleurs et de la sécurité du monde des travailleurs, les modifications, les améliorations reconnues nécessaires.

On voit au premier rang, de gauche à droite : M. R. Lavielle (debout lisant son rapport), secrétaire général de la Fédération nationale de la Mutualité ; Favieres, adjoint, représentant le maire de Lille ; Roussel, conseiller d'Etat, directeur de l'Administration générale de la Mutualité ; G. Petit, président du Congrès ; Levesque, président du Nord ; Desoy, président de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord, et Heller, vice-président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

UNE GRANDE RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DU NORD, HIER, A LILLE

D'importantes questions y furent examinées et l'on y réclama notamment, le régime protectionniste pour le lin et le bon d'importation pour les céréales.

La Société des Agriculteurs du Nord a tenu séance mercredi à l'Hôtel Maréchal, à Lille. En cette séance, elle adopta deux vœux importants : le second en faveur de la culture du lin ; les deux autres furent transmis au Ministère de l'Agriculture. A cette réunion on procéda également au renouvellement du bureau, et le nouveau président est M. Carlier-Coffinet, député du Nord.

L'assemblée

L'assemblée fut ouverte sous la présidence de M. Florimond DESNOÏREZ, Au bureau : MM. Auguste Poit, secrétaire, Carlier-Coffinet, vice-président, Bataille, Belle, Monsarrat, Merchie, Procureur, Victor Desprez, Henri Langrand, Casimir Destombes, Georges Poit. M. Florimond Desnoïrez prit d'abord que le vote pour le renouvellement du bureau était ouvert, et, en attendant le dépouillement, donna la parole à M. Procureur.

La crise de la culture du lin

M. PROCUREUR entretint l'assemblée de la question du lin et de la crise du lin. Il s'efforça de démontrer les causes de cette crise, disant d'abord la prospérité de cette culture dans nos régions, autrefois, il y a cinquante ans encore. Ce qui fit sa prospérité, ce fut le régime protectionniste. Après la guerre, la situation fut un moment prospère, jusqu'au moment de l'arrivée des lins russes lancés en masse sur notre marché à bas prix. C'est de ce côté qu'il faut appliquer le régime protectionniste, relèvement des droits de douane d'entrée, entente avec la Belgique sous certaines conditions d'admission (temporaires et autres, encouragement du rouissage, etc.). D'une façon générale, dit M. Procureur, notre textile doit être protégé, notamment dans la production de la matière première. Bref, nous devons revenir au régime de protection d'une façon générale.

L'orateur préconise entente avec la Belgique, droits d'entrée sur les lins ou pallies, droits temporaires en certaines circonstances.

— A la suite de ce rapport, et après intervention de MM. Trystram et Auguste Poit, le vœu suivant, émis par M. Procureur, fut adopté à l'unanimité :

« Considérant qu'un régime protectionniste a donné une grande prospérité à la production nationale de tous les textiles et que toutes les mesures de protection peuvent ramener le retour de cette prospérité ;

« Considérant que des droits protecteurs développeraient notre production nationale, qui pourrait garantir les besoins de nos filatures ;

« Considérant que le développement de la culture du lin en France atténuerait la crise agricole que nous traversons en multipliant la diversité des branches de notre production agricole nationale ;

« Considérant qu'il y a un intérêt national afin que nos besoins militaires soient assurés en cas de conflit, par des matières premières venues de nos sols ;

« Considérant qu'il est démontré que l'application de droits protecteurs aurait une action immédiate, instantanée, sur les prix des produits fabriqués et conséquemment sur le coût de la vie ;

« Considérant qu'il serait désirable d'avoir une entente avec la Belgique qui souffre de la même crise, due aux mêmes causes, ceci afin que les mesures proposées, soient plus efficaces ;

« Emet le vœu que les pouvoirs publics reviennent au régime protectionniste qui a donné la prospérité à la production de tous nos textiles, par l'application de droits de douane raisonnables et efficaces ;

« Favoriser la recherche d'un terrain d'entente avec la Belgique, afin de conclure les intérêts des producteurs de lin, des rouisseurs-tisseurs, des filatures et des tisseurs de lin ;

La crise de la production du blé

Le problème de la production du blé et de la protection de la culture du blé est actuellement traité par M. Bataille. L'orateur se déclare d'abord partisan de produits locaux de blé noir, à sauvegarder du pays, mais recommande de bien en organiser la vente et la protection. Pour cela, M. Bataille préconise le bon d'importation. Il faut organiser l'exportation aussi bien pour le blé noir que pour l'avoine, assurant le marché. Après de longues explications, M. Bataille propose le vœu suivant, qui résume sa conclusion :

« Considérant que la baisse de toutes les céréales place la culture dans une situation très grave, attendu que les prix de vente des céréales sont sensiblement inférieurs aux prix de revient et que produisant en de telles conditions c'est aller à la ruine ;

« Que l'intensification des cultures du blé particulièrement réclamée et favorisée par le Ministère de l'Agriculture pour libérer la France de la tutelle étrangère va à l'encontre des intérêts français, attendu que plus les agriculteurs produisent moins ils font de recettes et que l'effort et les dépenses réalisées provoquent l'avilissement des cours par une surproduction ;

« Que cette surproduction devrait normalement profiter à toute l'économie du pays, parce qu'elle doit donner un pouvoir d'achat plus grand au producteur et qu'il faut d'autres mesures pour permettre la sortie des excédents de production, car l'amélioration de la situation financière de la France dépend de la réussite de ces mesures ;

« Que les droits de douane ne suffisent plus, sont inopérants pour maintenir dans le pays des cours rémunérateurs, et qu'il faut d'autres mesures pour permettre la sortie des excédents de production, car l'amélioration de la situation financière de la France dépend de la réussite de ces mesures ;

« Et non de celles qui proviennent des droits de douane perçus sur des denrées importées pour compléter une insuffisance de production agricole nationale quelconque. Que ces recettes sont stériles, nuisibles au pays, qui ne peut s'enrichir qu'en surproduisant, qu'oublier cette vérité c'est risquer de déséquilibrer l'économie du pays, c'est courir vers une crise grave de répercussions sociales dangereuses ;

« La Société des Agriculteurs du Nord, émue par cette situation pénible, mais confiante dans le clairvoyant esprit de M. Tardieu, président du Conseil, ainsi qu' M. F. David, ministre de l'Agriculture, les prie de vouloir bien examiner comme il convient la possibilité de telle fait à l'intérieur agricole et de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la désastre qui la menace ;

« La Société des Agriculteurs du Nord, considérant que les besoins du pays, qui ne peuvent être satisfaits que par la production du blé, de l'avoine, de l'orge, du seigle, l'honneur de leur pays et leur bien-être, leur demandent et les prie respectueusement d'intervenir d'urgence près des Chambres pour que la bon d'importation soit voté, conformément aux vœux exprimés par les présidents de Chambres d'Agriculture, et que d'autres mesures soient prises pour assurer le développement de toutes les productions agricoles en en favorisant l'exportation ;

« Que l'on revise également l'admission temporaire et le marché de Paris ;

« Ce vœu fut adopté à l'unanimité.

On adopta également le vœu du Syndicat de l'Oise s'élevant contre le prix exagéré du pain, demandant que la ville de Paris abaisse sa taxe sur les farines, et un vœu du Syndicat du Nord, demandant l'abaissement des tarifs de chemin de fer pour le transport des engrais chimiques ;

« Le bureau de la Fédération régionale horticole du Nord de la France, a tenu hier, à Lille, au Palais-Raspail, une réunion administrative privée. On voit au premier plan (X) M. Minaire, vice-président, ayant à sa droite, M. Dorchain, secrétaire général ; à sa gauche, M. Vilme, vice-président.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Une formidable explosion aux usines Kuhlmann à Saint-André-lez-Lille

Elle s'est produite dans un bâtiment affecté à la fabrication de l'ammoniaque. Les dégâts matériels sont très importants mais il n'y a aucune victime.

Vers 23 heures 30, la population de Saint-André était réveillée en sursaut par une très forte détonation. Les établissements Kuhlmann, situés rue Sud-Carnot. Une panique indescriptible se produisit alors rue Sud-Carnot : la plupart des habitants, émus et effrayés, se précipitèrent dans la rue, courant et criant, sans trop bien savoir où ils allaient se réfugier, tous se rendant compte du danger imminent qu'ils couraient. Quelques minutes après la détonation, arrivèrent sur les lieux M. Pracet, garde champêtre, et M. le docteur Chuffart, prêts à porter les premiers secours. Heureusement, aucune victime n'était à déplorer.

L'explosion

L'explosion s'est produite dans les nouveaux bâtiments édifiés il y a 11 mois et en service depuis cinq mois environ, servant à la fabrication de l'ammoniaque synthétique. Un tube amenant l'oxygène au bâtiment venait de sauter, provoquant une déflagration énorme. Mais les ouvriers de service à cette heure là avaient eu le temps de fuir car ils s'étaient vus à l'air avant que l'explosion ne se produise.

Un bruit indescriptible de vitres brisées et d'objets métalliques de toutes sortes qui tombaient des toitures provoqua une panique. Les ingénieurs de la direction arrivèrent aussitôt sur les lieux et se hâtèrent de fermer toutes les conduites de gaz pour éviter d'abord une explosion plus grave, ensuite une intoxication pour la population environnante.

En quelques minutes tout danger était conjuré. L'affluence devint alors considérable autour des lieux du sinistre, un bâtiment avait sa toiture vitrée complètement brisée ; les vitres avaient volé en éclats dans les bâtiments voisins. Mais ainsi que nous l'avons dit plus haut, aucun ouvrier n'avait été blessé. Ils furent qu'à frayer très compréhensible. Dans le voisinage, pas de victime, non plus que de dégâts matériels, l'accident ayant été localisé dans un seul bâtiment.

Un enfant, malade de peur

Cependant, chez M. Mercier, qui a deux enfants, l'un âgé de 9 ans et l'autre de 11 ans et demi, une pénible scène s'était produite. L'aîné des enfants, le jeune Tréfle Désiré, réveillé en sursaut par l'explosion, se leva précipitamment, semblant avoir perdu le raison, prenant les soutiens de sa sœur, endossant sa capote d'écolier et voulant fuir, tenant des propos qui laissaient croire que le bruit d'une grande frayeur, avait perdu tout son raison. Hier matin l'enfant a dû être aliéné ayant une grande partie du corps couverte de boutons. Il a été incriminé du tribunal Correctionnel de Lille au date du 1er Mars 1930, pour infraction de la loi sur la garde des enfants, par suite de sa conduite de peur. L'enfant a été condamné à 15 jours de prison par addition de 45 fr. de dommages.

Les causes de l'accident

Jusqu'à présent les causes de ce pénible accident demeurent inconnues. Les commentateurs sont nombreux mais on ne sait où réside exactement la vérité.

Des ouvriers qui étaient de service l'autre nuit déclarèrent qu'un des leurs travaillait avec un cylindre de gaz soudainement déchargé de gaz. Soudain il se vit enveloppé d'une immense flamme bleue, se leva précipitamment et cria « sauve qui peut » et se sauva, suivi de tous ses compagnons de travail qui s'échappèrent ainsi au danger.

D'autres commentaires attribuent l'accident à une pression trop grande des gaz envoyés dans un cylindre de gaz soudainement déchargé d'ammoniaque. Mais, jusqu'à présent, il est impossible de donner les causes exactes qui déterminèrent ce terrible accident qui aura pu avoir de bien plus graves conséquences.

Quel puissant mobile
peut pousser
une malheureuse créature
à s'accuser d'un crime
qu'elle n'a pas commis ?
Vous le saurez en lisant
notre prochain
roman-feuilleton :
La dot fatale

Ce n'est qu'après l'enquête approfondie que le motif de l'explosion des établissements Kuhlmann qui sera possible de savoir comment s'est produite cette explosion.

L'enquête

Dans la matinée de mercredi, M. Chaigneau chef de brigade de la gendarmerie de la Madeleine, s'est rendu sur les lieux pour ouvrir une enquête.

Il interrogea successivement les ouvriers qui étaient présents à la fabrique d'ammoniaque dans la nuit de mardi à mercredi. Premiers témoins de l'explosion. Mais aucun ne put donner de précisions, chacun au moment à son poste et personne n'ayant remarqué rien d'anormal.

Ordonné à la direction des Etablissements Kuhlmann, elle admit l'explosion que l'explosion se serait produite dans un tuyau conduisant la vapeur à la fabrique d'ammoniaque. L'installation était complètement arrêtée depuis le mardi matin à 7 heures pour y effectuer des réparations urgentes. Durant toute la journée des ouvriers travaillèrent sur les diverses canalisations de la fabrique.

La direction suppose que, par suite d'une fuite jusque là inconnue, une condensateur de vapeur aurait produit un dépôt d'eau dans les canalisations. Par la suite de rentrée d'air, un mélange détonant se serait produit avec les gaz utilisés dans la synthèse de l'ammoniaque ce qui aurait occasionné la déflagration et fait éclater les conduites.

D'autres-fois la direction fait remarquer qu'au moment où l'explosion s'est produite, l'installation n'avait pas encore été remise en marche.

L'enquête se poursuit activement : les Etablissements Kuhlmann pour établir les causes exactes de l'accident.

En tout cas, aucun acte de malveillance, aucun certains l'avaient laissé entendre, n'a été commis. L'accident est purement matériel et l'enquête se poursuit dans ce sens.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE DOULAI

Le nommé DERINCK Alphonse, marchand de beurre demeurant à Tourcoing, 30 rue de la Pépinière.

« Je condamne par arrêt contradictoire de la Cour d'Appel de Douai (Chambre des Appels de justice correctionnelle en date du 10 avril 1930, à deux années de prison avec sursis, sans préjudice de l'incrimination du tribunal Correctionnel de Lille au date du 1er Mars 1930, pour infraction de la loi sur la garde des enfants, par suite de sa conduite de peur. L'enfant a été condamné à 15 jours de prison par addition de 45 fr. de dommages.

Dait commis le 17 décembre 1929.

« L'arrêt a été prononcé en audience publique, en présence de M. le Procureur général, M. l'Avocat général, M. le Greffier et de M. le Juge de la Cour d'Appel.

« Pour extrait conforme : Pour le Greffier en Chef, L. GRABAY, Comptable en chef, 10 rue de la Pépinière.